

ROSCELIN

CHANOINE DE SAINT-CORNEILLE

DE COMPIÈGNE

I. Roscelin et le bénédictin Walter.

Sous ce titre, un écrivain inconnu du XI^e siècle¹, Dom Germain Morin, religieux bénédictin de l'abbaye de Maredsous, province de Namur (Belgique), a naguère publié et annoté trois lettres de Walter, moine de Honnecourt-sur-l'Escaut², puis de Vézelay³, dans le Nivernais.

Jusqu'à présent, le nom du moine Walter semble être demeuré tout à fait inconnu. S'il nous paraît utile de le faire connaître, c'est que l'une des lettres, dont nous devons la révélation à dom Morin, fut adressée par lui à Roscelin, chanoine de Saint-Corneille de Compiègne. Les deux personnages ne manqueront pas d'intéresser, à raison des graves questions débattues entre eux. Nous laissons la parole à dom Morin⁴.

« Walter était moine bénédictin de Honnecourt, monastère du diocèse de Cambrai, fondé au VII^e siècle. Il semble y avoir exercé les fonctions d'écolâtre, vers 1085. Les cita-

1. *Revue Bénédictine*, XXII^e année, avril 1905, p. 165-180.

2. Nord.

3. Yonne.

4. *Revue Bénédictine*, 1905, p. 167.

tions d'auteurs chrétiens et profanes, dont ses lettres sont parsemées, témoignent qu'il avait assez de lectures pour l'époque. L'intelligence et le savoir ne l'empêchaient pas d'être bon religieux. Malgré cela, à cause de cela peut-être, il ne put vivre en paix avec ses confrères. Nous ne savons au juste ce qui se passa : toujours est-il qu'à la fin, trouvant qu'il s'était dépensé assez longtemps au service d'êtres jaloux et ingrats, il quitta son cloître, l'âme profondément blessée, et vécut quelque temps ou plutôt erra dans le monde. Cette existence vagabonde le fatigua vite. L'abbaye de Vézelay, en Bourgogne, l'attira. Il ne tarda pas à y goûter cette paix et cette joie qu'il n'avait pu trouver à Honnecourt. La parfaite régularité de ses nouveaux confrères, la charité qui régnait parmi eux, le dédommagèrent de ses déboires passés. Aussi, lorsque les moines d'Honnecourt, ayant enfin découvert sa retraite, s'efforcèrent de le décider à retourner chez eux, ils ne purent obtenir qu'un refus très net ». C'est dans la lettre écrite à cette occasion par Walter, que dom Morin a puisé les éléments de la biographie de ce moine « à la fois original et sympathique ».

Roscelin, chanoine de Saint-Corneille de Compiègne, est le fameux chef des Nominalistes. Les genres et les espèces sont-ils des réalités, des êtres ? Ne seraient-ils pas plutôt de simples idées, de purs mots ? Telle fut la question qu'au déclin du *iii*^e siècle se posa, sans la résoudre, le philosophe Porphyre dans son *Introduction aux catégories d'Aristote*. On y revint au *xi*^e siècle. Roscelin prétendit trancher la question. Il n'existerait, d'après lui, que des individus, en dehors desquels il ne peut y avoir que des conceptions arbitraires, des noms. C'est pourquoi son système fut appelé le Nominalisme. Il le poussa si loin, qu'il finit par mettre en cause le Mystère de la Sainte-Trinité.

Un archidiaque de Paris, Guillaume de Champeaux, qui devint, plus tard, évêque de Châlons-sur-Marne, se fit le champion de la thèse adverse. Il soutint que les idées générales sont des entités réelles, distinctes de l'esprit qui les conçoit et des individus dont elles sont les types. Le Réalisme engageait la lutte contre le Nominalisme.

On vit alors entrer en lice le trop célèbre Abailard, avec une doctrine intermédiaire. Pour lui, les espèces et les genres n'étaient pas de purs mots dépourvus d'individualité, mais des produits réels de l'esprit, des conceptions. Son école s'appela le Conceptualisme,

Le premier de ces jouteurs, Roscelin, était breton d'origine, si l'on en croit les *Annales bavaroises* de Jean Thurnmaier dit Aventin :

« Le breton Roscelin, y lisons-nous, fut le maître de Pierre Abailard. C'est lui qui fonda une nouvelle école, précisa le premier le sens des mots ou des termes et trouva une nouvelle méthode de philosophie (le Nominalisme) ¹. Othon, évêque de Freisingen, dans sa *Chronique*, qui va d'Adam à l'an 1146, ne nous apprend rien du pays d'origine de Roscelin, mais nous fait savoir seulement qu'il fut le premier maître d'Abailard : Voici ses paroles : « Abailard eut d'abord pour maître un certain Rozelin, qui, le premier à notre époque, fit entrer dans la logique la science des mots (le Nominalisme) ². Un chroniqueur anonyme, dont les *Annales* s'étendent du roi Robert à Philippe I^{er}, nous renseigne ainsi sur les philosophes contemporains, sinon émules de Roscelin : « En dialectique les principaux sophistes ou philosophes furent : Jean, qui démontra que la vraie méthode philosophique était nominale, Robert de Paris, Roscelin de Compiègne, Arnoul de Laon, ses disciples, qui eurent eux-mêmes de nombreux élèves » ³.

1. His quoque temporibus fuisse reperio Rucelinum britannum, magistrum Petri Abelardi, novi lycæi conditorem, qui primus scientiam vocum sive dictionum instituit et novam philosophandi viam invenit. (Ann. Bojor. lib. VI. Patrol. lat. CLXXVIII, 115).

2. Habuit tamen primo præceptorem Rozelinum quemdam, qui primus, nostris temporibus, in logica sententiam vocum instituit. (Othonis Frisingensis chronicon. Patrol. lat., ibid.)

3. In dialectica quoque hi potentes extiterunt sophistæ : Joannes qui eandem artem sophisticam vocalem esse disseruit, Robertus Parisiensis, Roscelinus Compendiensis, Arnulfus Laudunensis : hi Joannis fuerunt sectatores, qui etiam quamplures habuerunt auditores. (Patrol. lat., ibid.)

Roscelin est ici désigné sous le nom de Roscelin de Compiègne, car il fut chanoine de Saint-Corneille, comme Walter va nous l'apprendre, et c'est vraisemblablement en ce monastère qu'il commença à enseigner.

Sa doctrine fit du bruit. La critique s'en mêla.

Le moine d'Honnecourt était-il alors en relations avec Roscelin ? Se préoccupait-il plus que les autres de la rumeur publique ? Quoi qu'il en soit, il semble bien avoir été le premier à en écrire au chanoine de Compiègne.

« Walter, dit dom Morin¹, Walter commence par reconnaître les mérites réels de Roscelin, qui joint à la vivacité de l'esprit une véritable éloquence. Puisse-t-il avoir de plus cette sobriété de l'intelligence qui préserve de tout écart dans les questions où la foi est en jeu ! Mais il paraît qu'il n'en est pas ainsi. Le bruit se répand que le chanoine s'est permis de recourir à des comparaisons et à des termes jusque-là inusités, en parlant de la Sainte Trinité. Il se représente et dépeint à ses auditeurs les trois personnes divines comme les âmes de trois individus. Pour lui, Dieu le Père, le Fils, le Saint Esprit, sont en réalité trois substances, identiques seulement en ce qu'elles ont une même volonté, une même sagesse, un même pouvoir. Une telle façon de s'exprimer n'est-elle pas contraire à la terminologie reçue dans l'église latine tout entière. Il est vrai que les Grecs diffèrent de nous dans l'usage qu'ils font du mot substance, comme l'avait déjà remarqué saint Augustin, mais on ne saurait sans un vrai danger pour la foi, se prévaloir de cette différence, pour introduire chez les latins un langage si nouveau, quand il s'agit de la nature divine. Si l'on s'entête à imiter en cela les Grecs, au lieu de nous parler de trois substances, qu'on s'en tienne au barbarisme « trois hypostases ». Là dessus, Walter rappelle à son correspondant, non sans y mettre un peu d'ironie, avec quelle vivacité cette expression elle-même « trois hypostases » fut jadis repoussée par saint Jérôme durant son séjour dans le désert de

¹ *Revue bénédictine*, XXII^e année, avril 1905, p. 169.

Syrie : et il cite à ce propos plusieurs passages d'une des lettres du saint au pape Damase. Au reste, peut-être les rumeurs qui circulent au sujet de Roscelin sont-elles dénuées de fondement. Walter le prie de lui faire savoir ce qu'il en est, et au cas où il enseignerait sciemment les erreurs qu'on lui attribue, de vouloir bien citer ses autorités. »

Lisons maintenant la lettre¹ :

A Roscelin, chanoine de l'église de Compiègne.

Souhait d'avoir sur le Seigneur des sentiments corrects et de chercher à le connaître dans la simplicité du cœur, comme il est dit au ch. I, v. 4 de la Sagesse.

Vous êtes doué d'un esprit sagace qu'une brillante éloquence suit ou mieux escorte, comme une fidèle servante accompagne son maître.

Qu'à ces deux facultés s'en ajoute une troisième, une intelligence réservée, vous deviendrez un parfait disciple de la divine philosophie. Je dis une intelligence réservée qui s'exerce dans les limites de la sainte foi, pour qu'il lui suffise d'atteindre le but marqué sans le dépasser.

Ceci dit, j'arrive à l'objet de ma lettre.

On me raconte qu'au sujet de la Trinité qui est Dieu, vos explications sont très catégoriques et très élevées, mais manquent de simplicité.

Pour faire comprendre votre pensée à votre auditeur, vous usez de comparaisons nouvelles ; pour décrire l'essence de la nature divine vous employez des expressions insolites. Car les personnes distinctes en Dieu Trinité, vous vous les représentez comme trois âmes d'hommes bien distinctes et vous les dépeignez aux autres sous ces figures. Vous n'hésitez pas à dire qu'il y a trois substances en un seul Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, et vous affirmez que leur identité consiste en ce qu'elles ont la même volonté, la même intelligence, la même puissance. Que vous enseigniez cela, si toutefois vous l'enseigniez, cela m'étonne et n'étonne pas que moi. Car toute la fidèle église de langue latine croit fermement, confesse pieusement et prêche invariablement que la manière d'être des trois personnes dans la divinité est telle, qu'il n'y a qu'une seule substance pour les trois personnes.

1. Voir le texte latin à l'Appendice.

Dés Grecs, comme le rappelle saint Augustin au 7^e livre de son traité de la Trinité, suivant le génie de leur langue, ont employé les termes d'une essence et trois substances, comme nous disons une substance et trois personnes. Ils croient mieux exprimer l'unité de la Trinité divine par le mot essence que par le mot substance, parce que, chez eux, ces deux noms ne signifient pas absolument la même chose. Mais ces Grecs, tout en disant substances au lieu de personnes et en prétendant par l'emploi d'expressions si différentes affirmer la même doctrine que nous, pourraient cependant de l'avis de saint Augustin, s'ils le voulaient, dire aussi bien trois prosopes (personnes) que trois hypostases (substances) et il y aurait avantage à faire cadrer le mot de leur langue avec le terme de la nôtre.

Nous donc qui sommes latins, quand nous parlons de la nature divine, nous devons sagement nous contenter des termes consacrés par les anciens et de la langue paternelle.

Il pourrait nous arriver, suivant le proverbe reçu, qu'en voulant planer longtemps au-dessus des noms et fixer avec des yeux de lynx, ou si vous l'aimez mieux, des regards d'aigles, la sphère du soleil invisible, justement repoussés par lui, les ailes brûlées, nous ne tombions enfin aveuglés, et qu'en tombant, d'abord nous ne mourrions de la mort du péché, et qu'ensuite nous ne vivions dans les feux inexinguibles de la géhenne.

Fasse le ciel que semblable malheur ne nous arrive pas. Qu'il enveloppe plutôt ces Grecs qui, d'une manière si indiscreète, prétendent scruter l'essence de la divinité, une par elle-même; que si chez nous quelque sophiste veut imiter les Grecs, qu'il n'ergote pas en latin sur les trois substances, mais qu'il emprunte aux Grecs leur barbarisme, trois hypostases.

Vous aurait-il échappé, mais peut-être n'avez-vous jamais su, je plaisante, ô Minerve, vous rappelez-vous ce qu'à ce sujet a pensé ou écrit notre admirable interprète Jérôme. Dans cette solitude où la Syrie confine à la Barbarie, pressé par quelques personnes de reconnaître trois hypostases, il jugea nécessaire de consulter Damase, souverain pontife de la ville de Rome, par une lettre rédigée en style très vif, mais nourri. Lisez cela, s'il vous plait. Voyez ce qu'il dit: « Maintenant, oh douleur! après la foi de Nicée, après le décret d'Alexandrie auquel s'est rallié tout l'Occident, les descendants des Ariens, les campagnards Mélétiens me demandent, à moi qui ai du sang romain dans les veines, d'employer le terme tout nouveau de trois hypostases. Quels apôtres nous ont transmis un tel langage?

Quel docteur des nations, nouveau Paul, nous a fourni un pareil enseignement? » Il y revient et insiste : « Qu'on fabrique une nouvelle foi, après la foi de Nicée, et soyons réputés orthodoxes, en usant des mêmes termes que les Ariens. » Et plus loin : « Qui jamais, je vous le demande, a osé d'une bouche sacrilège prêcher trois substances? » Et encore : « Que jamais pareille expression n'entache la foi romaine ! Que jamais des cœurs religieux n'aient à se défendre contre semblable sacrilège ! Qu'il vous suffise de dire une seule substance, trois personnes. » Et enfin : « Croyez-moi, sous ce miel est caché du venin. »

J'ai emprunté ces fragments à la lettre même de saint Jérôme que j'ai démembrée. Car d'un bout à l'autre elle ne paraît guère traiter d'autre chose. Cela doit suffire, je pense, à votre amendement, si vous reconnaissez avoir dévié. Si la rumeur publique nous a trompés, ce que je désire fort, n'hésitez pas à nous le faire savoir au plus tôt. Enfin, si ce ne sont pas de faux bruits, si vous enseignez sciemment les erreurs qu'on vous impute, ne tardez pas à nous faire connaître sur quelles autorités vous vous appuyez.

Quelle a été la réponse de Roscelin ? Nous l'ignorons.

II. Roscelin et saint Anselme.

Les nouveautés de Roscelin arrivèrent jusqu'aux oreilles de l'abbé du Bec¹, saint Anselme. Roscelin, s'empressa-t-on de lui dire, raisonne ainsi : Si en Dieu les trois personnes sont une même chose et non pas trois choses différentes, séparées l'une de l'autre, comme sont trois anges ou trois âmes, en sorte pourtant qu'elles n'aient qu'une même puissance, une même volonté, on peut logiquement conclure que le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés aussi bien que le Fils.

Cette doctrine heurta d'autant plus saint Anselme, que Roscelin la lui imputait, comme il l'imputait à l'archevêque défunt de Cantorbéry, Lanfranc.

Le moine d'Honnecourt avait demandé au chanoine de Compiègne de citer les autorités sur lesquelles il s'appuyait ;

1. Le Bec-Hellouin, canton de Brionne (Eure).

celui-ci en cherchait frauduleusement parmi les célébrités de l'époque.

Saint Anselme écrivit aussitôt une réfutation succincte dont les copies se multiplièrent, sans qu'il l'ait voulu. Lui-même nous donne la date approximative de cette réfutation, lorsqu'il dit : « J'étais encore abbé du monastère du Bec, quand un clerc de France hasarda cette thèse sur la Trinité. J'en ai démontré immédiatement l'erreur dans une lettre. » Les affaires de son couvent appelèrent l'illustre abbé en Angleterre, vers la fin du règne de Guillaume le Conquérant, mort vers le 10 septembre 1087. C'est à son retour en Normandie, en 1088 ou 1089, qu'il eut à se prononcer sur la doctrine de Roscelin et à confondre son imposture.

L'alarme fut semée au loin. On parla de réunir un concile à Soissons. Saint Anselme chargea l'évêque de Beauvais, Foulques de Dammartin, de protester énergiquement en son nom contre les imputations de Roscelin. Il lui adressa la lettre suivante¹ :

*A Monseigneur et très cher ami, le révérend évêque de Beauvais
Foulques, frère Anselme, dit abbé du Bec, salut.*

J'apprends, ce que cependant j'ai peine à croire, que le clerc Roscelin enseigne qu'en Dieu les trois personnes forment trois choses distinctes les unes des autres, comme sont trois anges, de manière toutefois à n'avoir qu'une seule volonté, une seule puissance, sinon qu'il faut admettre l'incarnation du Père et du Saint-Esprit. On pourrait aussi bien dire, ajoute-t-il, qu'il y a trois Dieux, si l'usage le permettait. Et il affirme que l'archevêque Lanfranc, de vénérable mémoire, et moi, nous sommes de cet avis. Un concile, m'annonce-t-on, doit être prochainement convoqué à Soissons par l'archevêque de Reims Raynaud. Votre Révérence ne peut manquer d'y assister. Je désire l'instruire de ce qu'elle devra répondre à ma place, le cas échéant. La vie de l'archevêque Lanfranc est connue de beaucoup d'hommes religieux et sages. On sait qu'il n'a jamais enseigné rien de semblable. L'accusation par le fait tombe d'elle-même. Sa mort aussi le défend contre toute nouvelle attaque.

1. S. ANSELMI Cantuar. archiep. epist. xli, ad Falconem. Patrol. lat. clviii, col. 1192.

Pour ce qui me regarde, je veux que personne n'ignore ma véritable profession de foi. Je tiens pour certain tout ce que nous confessons dans le symbole. Nous disons dans celui des Apôtres : Je crois en Dieu le Père Tout-Puissant, créateur du ciel et de la terre. Et dans celui de Nicée : Je crois en un seul Dieu, le Père Tout-Puissant, auteur du ciel et de la terre. Et encore dans cet autre : Quiconque veut être sauvé doit avant tout garder la foi catholique, etc., etc. Ces trois symboles de confession chrétienne que je viens de rappeler, je les crois de cœur et je les confesse de bouche, parce que je suis convaincu, que quiconque essaierait d'en nier un article, et notamment quiconque prendrait pour une vérité le blasphème que j'ai rapporté tout à l'heure, comme attribué à Roscelin, fût-il un homme ou un ange, serait anathème. Et en insistant sur ce point j'ajouterai : Tant qu'il persistera dans son entêtement, qu'il soit anathème, car il n'est plus du tout chrétien. S'il est baptisé et s'il prend rang parmi les chrétiens, on ne doit plus faire attention à ce qu'il dit. Il n'y a pas à lui demander compte de son erreur, ni à lui exposer la vérité que nous croyons. Dès que le doute ne sera plus possible sur son aberration, il devra anathématiser le poison qu'il vomit dans ses paroles, ou bien il se verra anathématiser par tous les catholiques, s'il ne vient à résipiscence. C'est une folie notoire, une véritable déraison, de mettre au nombre des questions mal assises, ce qui est établi très solidement sur la pierre ferme.

Notre foi doit être défendue par la raison contre les impies, mais pas contre ceux qui prétendent tirer gloire de leur titre de chrétien. On doit exiger d'eux, à bon droit, qu'ils fournissent sans observation la garantie qu'ils ont promise à leur baptême. Car le chrétien doit par la foi arriver à l'intelligence des choses et non s'élever par l'intelligence des choses à la foi. S'il ne parvient pas à comprendre, s'éloignera-t-il donc de la foi ! Tout au contraire, s'il ne peut comprendre, il lui faut avoir en vénération ce qui dépasse ses facultés. Je prie votre Sainteté de porter mes présentes lettres au concile susdit. S'il arrivait que vous ne pussiez vous y rendre, veuillez les faire parvenir par quelqu'un des vôtres. Si ma qualité le demande, que mes lettres soient lues en séance générale, sinon qu'on s'en abstienne.

Portez-vous bien.

Le Concile de Soissons eut lieu à la fin de l'année 1092, ou au commencement de l'année suivante. Les doctrines de

Roscelin y furent condamnées. Le chanoine de Compiègne se vit contraint de rétracter ses erreurs. Sa soumission, hélas ! ne fut qu'apparente. Il désavoua presque immédiatement sa rétractation. Saint Anselme reprit la plume. « Lorsque par une disposition particulière de la Providence, dit-il, j'eus été retenu en Angleterre et élevé à l'épiscopat (6 mars 1094), j'ai appris que l'auteur des propositions condamnées à Soissons persévérerait dans son sentiment et déclarait n'avoir abjuré ses erreurs, que par crainte d'être tué par le peuple. Plusieurs d'entre mes frères me supplièrent de trancher cette question de la Sainte-Trinité, dans laquelle s'embarrassait si fort le novateur, qu'il ne croyait pouvoir s'en tirer sans admettre, soit l'incarnation du Père et du Saint-Esprit, soit la pluralité des dieux ».

Saint Anselme rédigea donc un véritable traité, auquel on a depuis donné pour titre : *Livre sur la Foi de la Trinité et sur l'incarnation du Verbe, contre les blasphèmes de Ruzelin ou Roscelin*¹. Il le dédia au souverain pontife, le bienheureux Urbain II, en le priant d'y rectifier tout ce qui lui paraîtrait s'écarter de la droite ligne de la vérité.

Dans le préambule, il rappelle sa première lettre restée inachevée. « J'ai, dit-il, négligé de la compléter, jugeant que c'était inutile, celui contre lequel je l'écrivais s'étant rétracté au concile assemblé à Soissons par le vénérable Reynaud (du Bellay), archevêque de Reims, et personne ne paraissant plus ignorer ce dont il s'agissait. Ce commencement de lettre n'a pas moins été, à mon insu, transcrit par quelques frères et ceux-ci l'ont donné à lire aux autres. Je le fais savoir, afin que si ce fragment de lettre tombe sous les yeux de quelqu'un, bien qu'il ne s'y trouve aucune erreur, il soit considéré comme une ébauche bien imparfaite ». Ce premier travail du saint docteur n'est pas venu jusqu'à nous.

1. Patrol. lat. CLVIII, col. 259-260.

III. Roscelin et le Clergé de la Grande-Bretagne.

Roscelin, après sa condamnation fut, à raison de sa mauvaise foi, obligé de quitter la France. Il alla se réfugier en Angleterre. On lui fit d'abord bon accueil. Ses calomnies et ses récriminations trouvèrent de l'écho à la cour de Guillaume le Roux, alors en lutte avec l'archevêque de Cantorbéry, au sujet des investitures. Mais désireux de grandir sa réputation, il osa se poser en réformateur, lui qui avait tant à réformer, aussi bien dans sa conduite que dans ses idées. Il tonna contre les désordres trop réels qui déshonoraient alors la société anglaise, même le clergé. Des prêtres se livraient au libertinage, et au mépris de toutes les convenances, faisaient admettre leurs enfants dans l'état ecclésiastique. L'abus était révoltant. Roscelin se crut autorisé à le dénoncer. Nous ne saurions lui en faire un crime.

Un clergé simoniaque et concubinaire pouvait-il accepter ce blâme d'un écolâtre de France ? Thibaud d'Étampes, qui occupait une chaire à Oxford, se chargea de protester. Il mit assez d'acrimonie dans la défense d'une mauvaise cause. Nous ne connaissons de lui que cinq lettres. Dans l'une, il prend le titre de docteur de Caen, *doctor Cadumensis*; dans une autre, celui d'écolâtre de Caen, *magister Cadumensis*, et dans deux autres celui d'écolâtre d'Oxford, *magister Oxenfordiæ*.

Donnons quelques extraits de sa lettre au chanoine de Compiègne¹ qu'il appelle par moquerie *magister Compendiosus*, maître raccourci, diminué.

A Roscelin, maître raccourci, Roscelino Compendioso magistro, Thibaud d'Étampes, maître à Oxford, souhait de n'être pas plus sage qu'il ne faut, mais d'être sage avec sobriété.

Vous vous en prenez assez étourdiment aux enfants des prêtres et à ceux qui sont nés d'une faiblesse honteuse, et dans vos récrimi-

1. Patrol. lat. CLXIII, col. 767-770.

nations, vous vous efforcez d'établir mal à propos qu'ils sont hors la loi. Je vais vous remettre en mémoire ce que, suivant la droite raison, j'ai appris des Saints Pères, non pas en me livrant à des conjectures, mais en prenant souci de l'exactitude. Parmi les décrets du pape Calixte, en cherchant j'ai trouvé, et en trouvant j'ai lu : « Si quelqu'un enseigne qu'un prêtre après une déplorable chute ne peut revenir par la pénitence à la dignité sacerdotale, il se trompe. Son sentiment n'est pas catholique ». Si donc des prêtres qui se sont oubliés peuvent revenir aux saints ordres, à plus forte raison est-il permis d'admettre aux saints ordres des innocents nés d'un commerce illégitime.. Il est d'une plus grande importance d'avoir une conduite édifiante que d'être né de parents vertueux. Dieu regarde la vie de l'homme et non sa naissance.

On objecte qu'il n'est pas convenable d'élever en dignité dans l'église ceux qui sont hors la loi. Rien n'est plus juste et plus vrai, mais ce n'est pas le cas d'invoquer ce principe. Il s'agit d'enfants, régénérés par le baptême, admis par notre mère la sainte Église à la cour du Christ, nourris par elle de son propre lait et fortifiés de son pain... On ne doit pas considérer comme hors la loi ceux qui ont Dieu lui-même pour père, ceux qu'à engendrés la grâce du Christ, cette mère très tendre de tous les régénérés. Nous ne devons pas leur reprocher ici la faute de leur père, ni la couche de leur mère ; nous avons plutôt à nous informer minutieusement de la pureté de leurs mœurs. Car la faute commise par le père ou la mère ne peut pas fermer aux enfants la porte du ciel.

Roscelin ne paraît pas avoir répliqué. La réplique lui était cependant facile.

Il s'en alla chercher ailleurs un asile et des moyens d'existence, car ses ressources étaient épuisées. Son titre d'écolâtre ne lui rapportait plus rien. Il n'avait plus de chaire, plus d'émoluments. Il se pourrait même qu'on lui eût volé le peu qu'il possédait encore.

IV. Roscelin et saint Ives de Chartres.

Roscelin se souvint alors de saint Ives de Chartres qu'il avait connu abbé de Saint-Quentin-les-Beauvais.

La lettre qu'il lui écrivit serait pleine d'intérêt.

Nous ne la connaissons que par la réponse de l'évêque de Chartres¹. Cette réponse fut pour lui une amère déception. La voici :

*Ives, par la grâce de Dieu, humble évêque de Chartres,
à Roscelin.*

Souhait de ne pas se croire plus savant qu'il ne l'est, mais de se montrer savant avec mesure.

Je voudrais que vous fussiez la centième brebis perdue dans le désert, mais déjà rendue au troupeau.

De même que mon zèle est resté brûlant à votre égard depuis que vous nous avez quittés et attaqués, *quandiu te intellexi aversum et adversum*, de même ma pensée s'arrêterait avec complaisance sur vous, si je vous voyais converti et revenu à la saine doctrine, *si te cognoscerem ad doctrinam sanam conversum et reversum*.

Je sais trop bien, hélas ! qu'après le concile de Soissons, vous vous êtes acharné à défendre dans ces conférences clandestines votre précédente doctrine, la doctrine même que vous avez abjurée.

Je sais que vous avez essayé d'ériger en dogmes d'autres propositions non moins extravagantes.

Il ne m'est donc pas possible de croire que vous ayez encore redressé vos croyances et amélioré vos mœurs.

Si la rapacité sordide de quelques forcenés vous a contristé à cette occasion en vous privant de vos biens, il vous faut considérer moins l'injustice de leur violence, que la sagesse de Dieu, si justement désireuse de vous corriger, et si empressée à faire servir à ses desseins les méchants eux-mêmes, à leur insu, tandis que vous vous évertuez à déchirer le vêtement de sa majesté, par votre faconde armée de sophismes et néanmoins impuissante. Les exemples ne manquent pas pour donner raison au poète satyrique lorsqu'il dit :

Le vase garde longtemps l'odeur dont il vient d'être une fois imprégné :

Quo semel est imbuta recens servabit odorem.

Testa diu.

Votre venue ne peut m'inspirer ni crainte ni répulsion. Car je garde toujours l'espoir que vous vous amenderez et songerez à votre salut. Mais parmi nos concitoyens, il en est qui se plaisent à scruter la vie des autres, au lieu de chercher à corriger la leur. Ils pourraient

1. D. IVONIS Carnot. ep. epist. VII, Patrol. lat. CLVII, col. 17.

vous prendre en haine et avoir de la défiance envers moi, à cause de vous. Quand ils apprendront votre nom, votre conduite passée, vite, suivant leur habitude, ils ramasseront des pierres et tâcheront de vous ensevelir sous un tas de pavés. C'est pourquoi, faute de mieux, je vous conseille de prendre patience, à l'exemple du saint homme Job. *Interim igitur consulo tibi ut assumpta patientia Job*, et bien que vous soyez loin de lui ressembler, de dire cependant comme lui : Je supporterai la colère de Dieu, puisque je l'ai méritée. Puisse-t-il enfin prendre en main ma cause !

Je vous le certifie, si vous convertissant, vous pleurez vos fautes et si, désireux de vivre de la simplicité de la foi, vous cessez de vous enfler de la vanité du sens charnel, les douceurs de la consolation divine ne vous feront pas défaut et votre mère la sainte Eglise, qui vous a réprimandé avec une paternelle sévérité dans vos égarements, vous recevra avec une tendresse maternelle à votre retour.

Il ne vous reste plus qu'à chanter la palinodie, à faire amende honorable pour vos injures, à recoudre et reprendre publiquement *publice resarcias* le vêtement de Notre-Seigneur, que vous avez déchiré publiquement *quam publice scindebas*. Puisque vous avez donné à beaucoup de personnes l'exemple de l'insubordination, désormais soyez l'exemple de la soumission. La bonne odeur de vos vertus vous précédera, fera oublier la fétidité de vos vices d'autrefois. Vous redeviendrez l'objet de l'amitié et de l'attention de tous, et bientôt vous serez comblé de bienfaits.

Roscelin n'avait que trop mérité les dures leçons qu'il recevait de toutes parts. Non seulement il continuait à propager ses erreurs, mais il ne tarissait pas en insultes. Il déversa successivement sa bile sur Pierre d'Arbrissel, le fondateur de l'abbaye de Fontevrault, sur saint Anselme, sur Abailard, son élève, etc. Et il n'y a pas lieu de s'étonner de la réponse que lui fit saint Ives de Chartres. Ce saint évêque, malgré sa grande charité, se vit obligé à observer, comme les autres, la recommandation de saint Paul à Tite, son disciple : Après un premier avertissement et un second, fuyez l'hérétique. Son propre jugement le condamne. (Tit. III. 10).

V. Roscelin et Abailard.

Une lettre d'Abailard à l'évêque de Paris et une lettre de Roscelin lui-même contre Abailard nous feront connaître le caractère violent du chanoine de Compiègne, aigri par le malheur.

Commençons par la lettre d'Abailard¹ :

A G.² (Galon, 1104-1116) par la grâce de Dieu, évêque du siège de Paris, et au vénérable clergé de cette même église Pierre, l'éternel hommage du respect qui vous est dû.

A leur arrivée, quelques-uns de nos disciples nous ont raconté que cet orgueilleux et toujours boursoufflé ennemi antique de l'église catholique, dont l'hérésie détestable a été par les pères réunis en concile à Soissons convaincue de confesser et de prêcher trois dieux, puis punie de l'exil, vomit contre moi de nombreuses injures et des menaces. Il agit ainsi depuis qu'a paru l'opuscule sur *la Foi en la sainte Trinité*³ que j'ai rédigé principalement contre la susdite hérésie dont il est infecté.

Un de nos disciples, avec lequel il s'est entretenu à ce sujet, nous a rapporté également, qu'il vous attendrait jusqu'à votre retour, pour vous signaler certaines erreurs, que j'aurais fait entrer dans cet opuscule.

Son but est de vous indisposer ainsi contre moi, comme il essaie de le faire contre tout le monde. S'il est vrai qu'il use de pareils procédés, nous vous prions, vous les athlètes du Christ, vous les défenseurs de la sainte foi, de nous citer lui et moi à comparaître en temps et lieu convenables, devant des personnes charitables et discrètes que vous choisirez.

On entendra ce qu'il débite contre moi, en mon absence, et une

1. Petri ABAILARDI epistola XIV ; Patrol. lat. CLXXVIII, col. 355-358.

2. G. pourrait aussi bien désigner Gilbert, évêque de Paris, de 1116 à 1124.

3. Au concile tenu à Soissons en février 1121, on exigea d'Abailard qu'il jetât lui-même au feu son livre *de Trinitate* (Petri ABAILARDI historia calamitatum, cap. IX et X).

juste punition sera infligée, soit à lui pour ses fausses accusations, soit à moi pour mes présomptueuses assertions.

En attendant, je rends grâce au Seigneur de m'avoir jugé digne de lutter contre ce souverain ennemi de Dieu, le destructeur de notre foi, le contempteur de nos croyances et de m'avoir appelé à défendre cette foi dans laquelle nous vivons. Je le bénis d'avoir permis que je sois rangé parmi les gens de bien, à raison des accusations de cet homme qui ne s'attaque qu'aux personnes honnêtes et dont la conduite et la doctrine sont connues de tous. N'a-t-il pas eu l'audace d'écrire une lettre insolente contre cet illustre héraut du Christ, Robert d'Arbrissel ?

Ne s'est-il pas répandu en injures contre cet éminent docteur de l'église, Anselme, archevêque de Cantorbéry, à tel point que son insupportable arrogance l'a fait, sur l'ordre du roi d'Angleterre, expulser de la Grande-Bretagne et que peu s'en est fallu qu'il n'y ait perdu la vie. Il a voulu faire passer Anselme pour son compagnon d'infamie, afin de pouvoir, en diffamant les bons, se consoler de sa propre infamie¹. Il ne sait que haïr les gens de bien, ne sachant pas être homme de bien lui-même.

Sa morgue poussée à l'excès l'a fait chasser avec un souverain mépris des deux pays qu'il a habités, l'Angleterre et la France.

Dans l'église même de Saint-Martin, dont sans vergogne il se dit chanoine², il n'a jamais pu, dit-on, remplir aucune fonction ecclé-

1. Vult eum infamiæ habere participem, ut per infamiam bonorum, suam cõsoletur infamiam.

2. Roscelin de Compiègne figure, au commencement du XII^e siècle, parmi les chanoines de Saint-Martin de Tours, dans une charte relative aux droits de tutelle qu'Elie, comte du Maine, voulait faire payer, comme seigneur du Château-du-Loir, aux colons du monastère.

Eudes, doyen de Saint-Martin de Tours, et le clergé de sa collégiale chargèrent l'écolâtre Foucher et le grand chantre du même nom de défendre leurs privilèges. Elie dut reconnaître ses torts en présence de Raoul, archevêque de Tours, Hildebert, évêque du Mans, Geoffroy, doyen du Mans, chanoine de Tours, Foucher, écolâtre, Foucher, grand chantre, Etienne, prévôt, Roscelin de Compiègne (*Roscelino de Compendio*), Hervé de Loudun, Erchambaud de Canut, Ernaud Bordellion et d'autres encore. (*Gallia Christ.*, t. XIV. Eccles. Turon. instrumenta, LX, col. 80.)

La charte n'est pas datée, mais nous savons que Raoul d'Orléans fut archevêque de Tours de 1086 à 1118, et Hildebert de Lavardin, évêque

siastique. Les chanoines le lui ont interdit. Il est inutile de désigner cet homme par son nom. La particulière infamie attachée à sa doctrine comme à ses mœurs le fait assez connaître.

Il est aussi faux dialecticien, qu'il est faux chrétien. Si sa dialectique n'admet pas qu'une chose ait des parties, qu'un genre ait des espèces, elle ne respecte pas davantage les pages sacrées ; quand, par exemple, il est dit que le Seigneur a mangé un morceau de poisson grillé, il déclare qu'il faut entendre un morceau de ce mot poisson grillé, et non un morceau du poisson lui-même. Ne soyez donc pas surpris qu'ayant l'audace de discuter le ciel, cet homme déraisonne sur la terre, et que s'attaquant à Dieu, il s'en prenne aussi à ses créatures. Peut-il épargner quelqu'un, celui qui ne s'épargne pas lui-même ?

Portez-vous bien.

Abailard devait moins que personne insister sur la déconsidération qui s'attachait au nom de Roscelin. Celui-ci le lui fit bien voir.

Sa lettre n'est qu'un torrent d'injures. La vengeance y déborde. La colère s'y répand en termes odieux. Les peintures les plus repoussantes y abondent. Luther seul a poussé plus loin le cynisme. Nous avons hésité à traduire cette lettre, mais c'est la seule que nous possédions du fougueux nominaliste. Il nous a fallu en atténuer les expressions, d'une crudité révoltante, en plus d'une place. Si le portrait d'Abailard n'y est pas flatté, la physionomie de Roscelin n'en paraîtra pas plus attrayante.

Roscelin à Pierre Abailard.

Si vous aviez, ne fut-ce qu'un peu, goûté la douceur de la religion chrétienne, dont votre habit est le symbole, par respect pour votre ordre et votre profession monastique, et aussi par reconnaissance des nombreux et signalés services, que je vous ai rendus,

du Mans, de 1097 à 1125, qu'Eudes devint doyen de Tours après 1101, et que Geoffroy, doyen du Mans, fut promu à l'archevêché de Rouen en 1111.

C'est donc entre 1101 et 1111, mais après son retour d'Angleterre, c'est-à-dire vers 1110, que Roscelin de Compiègne résidait à Tours.

depuis votre enfance jusqu'à votre adolescence, alors que j'étais votre maître¹, et de nom et de fait, vous ne vous seriez jamais permis les injures et les calomnies que vous avez vomies contre mon honneur; vous n'eussiez jamais dardé contre moi votre langue fratricide, à l'instar de ceux que le psalmiste a ainsi qualifiés: « Leur langue est un glaive aiguisé²; vous n'eussiez pas méprisé les préceptes de notre Sauveur, si salutaires et si faciles à observer. Quand l'éternelle Vérité nous dit: « Si votre frère pèche contre vous, usez de réprimande seul avec lui; s'il ne vous écoute pas, prenez des témoins; s'il s'obstine, dites-le à l'Église³ »; vous foulez aux pieds les deux premières recommandations et, subitement au paroxysme de la colère, vous recourez rageusement à la troisième.

Vous avez envoyé à la vénérable Église de Saint-Martin de Tours une lettre débordante d'invectives contre moi et dégageant des odeurs sans nom. Dans cette lettre où ma personne est vilipendée par de multiples notes d'infamie, comparables aux taches variées de la lèpre, oubliant toute retenue, vous n'avez pas craint d'outrager cette très sainte Église, en l'appelant une fosse. La fosse dans les livres saints est toujours prise en mauvaise part. « Pour creuser devant moi une fosse », dit le psalmiste⁴, « une fosse à mon âme » dira à son tour Jérémie⁵. « Si un aveugle prétend conduire un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse », ajoute saint Mathieu⁶. « Celui qui prépare une fosse à son prochain y tombe le premier », dit le Sage⁷. C'est pourquoi vous ne deviez pas comparer à une fosse cette très sainte Église, qui a daigné m'accueillir avec une bienveillance marquée, moi indigne et pécheur, à vrai dire, l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple. Ne mérite-t-elle pas plutôt d'être comparée à celui dont elle reproduit les actes

1. Abailard lui-même a reconnu que Roscelin fut son maître, tout en le traitant d'insensé. Ce fut, dit-il, je ne l'ai pas oublié, la doctrine si extravagante de notre maître Roscelin, que rien ne se décompose en plusieurs parties. *Fuit autem, memini, magistri nostri Ros. tam insana sententia, ut nullam rem partibus constare vellet.* (COUSIN. Fragments philosoph. p. 37.

2. Ps. LVI, 5.

3. Math. XVIII, 15.

4. Ps. LVI, 7.

5. Jérém. XVIII, 20.

6. Math. XV, 14.

7. Eccli. XXVI, 29.

dans sa conduite, au Seigneur qui fait luire son soleil sur les bons et les méchants, qui répand la pluie sur les justes et sur les pécheurs, qui, pour montrer son immense charité à l'égard des pécheurs, est descendu du ciel sur la terre, qui, pendant son séjour parmi nous, a reçu les pécheurs et mangé avec eux, qui est descendu aux enfers, où se lamentaient les pécheurs, pour mettre fin à leurs souffrances. Faut-il s'étonner de vous entendre déblatérer contre l'Église, lorsque par votre conduite vous êtes en si grande opposition avec elle ? Votre outrecuidance me fait pitié. Ce n'est pas la raison, mais l'intensité de la douleur qui vous fait agir ; de même que le dommage subi en votre corps mutilé est irréparable, ainsi le chagrin que vous me causez est inconsolable.

Vous avez à redouter grandement les jugements de Dieu. Après avoir été châtié comme les abeilles, auxquelles on enlève leur dard, prenez garde d'être traité comme les serpents, dont on arrache la langue. Serait-ce pour vous que le psalmiste¹ a dit : « Ils ont aiguisé leur langue, comme une langue de serpent. Le venin des aspics est sous leurs lèvres ».

Je n'insisterai pas davantage sur l'affront que vous m'avez fait. J'aurais l'air de me venger. Je préfère répondre à votre lettre point par point et vous montrer ce que je puis vous concéder et ce que je dois repousser.

Tout d'abord, il y est question de mon indignité et de l'affront essuyé par l'Église de Saint-Martin. Je regrette ce que vous dites de l'Église, mais votre langage à mon sujet ne saurait m'affliger. Je suis bien, je le reconnais, tel que vous me dépeignez dans vos écrits, un type de débauche. J'adhère de toutes mes forces à cette affirmation de la vérité. Je m'y considère comme dans un miroir, mais Dieu est assez puissant, pour changer les pierres elles-mêmes en vrais fils d'Abraham. Je ne chercherai pas à me justifier, car si je cherche ma gloire, ma gloire n'est rien. Loin de moi la pensée de tirer de mon cœur des paroles malicieuses, pour excuser mes fautes ! Mais que j'aie été convaincu d'entêtement dans l'hérésie et d'infamie, et pour cela expulsé du monde entier, je le nie formellement et repousse ces trois affirmations, en invoquant le témoignage des Églises de Soissons et de Reims. Si parfois je me suis servi de termes impropres, si même je me suis écarté de la vérité, je n'ai pas défendu opiniâtement mes expressions inexactes et mes fausses assertions. Toujours plus disposé à m'instruire qu'à imposer

1. Ps. CXXXIX, 4.

mon sentiment, je suis prêt à faire bon accueil à toutes les observations qui pourraient m'être faites.

On n'est pas hérétique, parce que l'on est dans l'erreur, à moins qu'on ne persiste à soutenir son erreur. Saint Augustin dit en propres termes : « La raison pour laquelle les hérétiques sont appelés hérétiques, c'est que, ne comprenant pas bien les Saintes Ecritures, ils s'obstinent à défendre leurs opinions en désaccord avec la vérité de ces textes sacrés ».

Il répond de même à Vincent Victor : « Gardez-vous de croire que vous avez dévié de la foi catholique. Votre esprit n'est-il pas resté catholique, en s'apprêtant à recevoir toutes les critiques et en les attendant ? » Puisque je n'ai jamais défendu ni mes erreurs, ni celles des autres, il est hors de doute que je ne puis être traité d'hérétique.

Quand, sous une inspiration immonde, vous vomissez contre moi des accusations infamantes et affirmez que j'ai été condamné en concile¹, chacun sait que ce sont là de pures calomnies. Les églises de Soissons et de Reims, dans lesquelles je suis né et auprès desquelles j'ai été élevé et instruit peuvent l'attester. Je vous le prouverai, quand nous discuterons ensemble ces questions à Saint-Denis, dont on vous considère comme moine, bien que vous n'y soyez pas souvent. Soyez sans inquiétude au sujet de mon arrivée à Saint-Denis. Je vous la ferai savoir par votre abbé et je vous y attendrai aussi longtemps qu'il faudra. Si vous ne vous rendez pas à l'appel de votre abbé, ce dont vous êtes coutumier, je saurai bien vous trouver, fussiez-vous au bout du monde.

Comment avez-vous pu dire que j'ai été expulsé du monde entier, lorsque Rome elle-même, la capitale du monde, m'accueille avec faveur, m'écoute avec plus de satisfaction encore et se range absolument à mon avis. Elle n'est pas en dehors du monde l'Église de Tours, ni celle de Loches où vous vous êtes assis à mes pieds, comme le plus petit de mes disciples, ni l'Église de Besançon dont je suis chanoine. Toutes trois m'ont en vénération, me comblent de prévenances et, par amour de l'étude, conservent mes enseignements.

La fausseté bien évidente de tout ce que vous avez avancé jusqu'ici contre moi ne laisse aucun doute sur le cas qu'il faut faire du reste de votre lettre.

1. Les erreurs de Roscelin furent cependant condamnées au Concile tenu à Soissons en 1092 ou 1093.

Je regrette vivement que vous m'ayez représenté comme le persécuteur des gens de bien. Si je ne suis pas bon, je n'en ai pas moins entouré de vénération tous les hommes de bien, comme c'est mon devoir. Ceux que vous citez comme exemples, le seigneur Anselme de Cantorbéry et Robert d'Arbrissel, tous deux de mœurs édifiantes et de bonne renommée, je ne les ai jamais persécutés, bien que certaines de leurs paroles et de leurs actions ne soient pas sans reproche. Cela n'a rien de surprenant, car ce que nous voyons maintenant, nous ne le voyons qu'en énigme et comme dans un miroir. Ces deux savants et pieux personnages ne sont pas d'un mérite et d'une sagesse plus considérables que Pierre, le prince des apôtres, le glorieux martyr, ni que le bienheureux Cyprien, évêque de Carthage, docteur très suave et martyr très glorieux, dont saint Jérôme s'est plu à faire cet éloge : « Le bienheureux Cyprien, comme une fontaine très limpide, est doux et calme. Absorbé par les exhortations à la vertu et les tortures de la persécution, il est resté fidèle aux divines Ecritures. »

Aurélius Prudence, dans son *Peristephanon* (ou livre des Couronnes en l'honneur des martyrs), a encore renchéri jusqu'à dire : « Tout homme qui aime le Christ lira vos écrits, docteur Cyprien. » Et cependant cet homme, élevé si haut dans l'estime des saints, s'est trouvé en contradiction avec eux au sujet du baptême des hérétiques et l'a consigné dans ses écrits, dont les erreurs ont été relevées. Aussi saint Augustin dans son traité du *Baptême* a-t-il cru devoir insérer cette rectification : « Il a semblé à quelques personnes distinguées, parmi lesquelles figure au premier rang le bienheureux Cyprien, que le baptême du Christ n'existait pas chez les hérétiques et les schismatiques. Malgré le respect et l'honneur que je dois et veux toujours rendre au pacifique et glorieux martyr Cyprien, je me permets de dire que son opinion au sujet des hérétiques et des schismatiques à baptiser était différente de celle que j'ai émise plus tard, non de mon chef, mais d'après l'enseignement de l'église universelle, appuyée par l'autorité d'un concile général. »

Pierre, le prince des apôtres, pour avoir astreint à la circoncision les gentils qui demandaient le baptême, a été, à bon droit, réprimandé d'abord par l'apôtre saint Paul, puis par les saints Pères. L'apôtre dit formellement : « Lorsque Céphas était à Antioche et s'écartait de la vérité évangélique, je lui ai résisté en face ouvertement, parce qu'il était répréhensible ». C'est pourquoi saint Augus-

tin commente ainsi cette parole : « Vénéralant pour son mérite Pierre, le prince des apôtres et le très éminent martyr, j'ose cependant lui dire qu'il a mal agi en forçant les gentils à judaïser ». Le même saint Augustin dit ailleurs : « Ceux qui se disent Chrétiens Nazaréens sont des hérétiques, nés de cette erreur à laquelle s'est laissé entraîner saint Pierre, et de laquelle saint Paul l'a rappelé. » Il dit encore : « Pierre s'était montré hésitant sur la mer ; il avait essayé par un sentiment trop naturel de détourner le sauveur de sa Passion, il l'avait renié trois fois pendant cette Passion, il avait simulé un respect superstitieux pour les observances judaïques, mais, ayant obtenu son pardon, il n'en parvint pas moins à la gloire du martyr. »

Serait-il donc étonnant que les deux personnes, objets, dites-vous, de mes injustes persécutions, aient prêté parfois à la critique dans leurs paroles ou dans leurs actes, n'étant nullement supérieures aux deux saints docteurs et martyrs dont il vient d'être question.

J'ai vu le seigneur Robert d'Arbrissel recevant des femmes qui fuyaient leurs maris, malgré les réclamations de ces derniers. Jusqu'à la mort, il a persisté dans sa désobéissance à l'évêque d'Angers qui lui ordonnait de renvoyer ces femmes à leurs maris. Cette conduite n'est-elle pas tout à fait déraisonnable ? Si une femme refuse à son mari le devoir conjugal, et qu'ensuite le mari se livre à l'adultère, la faute n'est-elle pas plus grande de la part de la femme qui provoque la tentation, que de la part du mari qui y succombe ? La femme devient donc coupable d'adultère, en abandonnant son mari, qui ne tarde pas à pécher par nécessité. Comment alors celui qui la retient et la conseille pourrait-il se croire innocent et s'excuser de toute faute ? Cette femme n'aurait point agi, comme elle l'a fait, s'il ne s'était pas trouvé quelqu'un pour la retenir.

Ecoutez ce sévère langage de saint Augustin : « La femme abandonnée, qui s'unit à un autre homme, commet l'adultère. Si elle résiste à la tentation, celui qui l'y a poussée n'en est pas moins répréhensible, et Dieu lui imputera ce péché, quand même sa femme serait restée vertueuse. Si donc un homme est coupable en abandonnant sa femme, dont la vertu sait se maintenir, combien plus le sera-t-il, si elle vient à faillir. »

Ecoutez encore l'observation que fait saint Grégoire à un abbé, au sujet d'un homme marié, désireux d'embrasser la vie monastique : « On ne pourra l'admettre, dit-il, que si la femme consent elle

même à entrer en religion ». Le mariage, de deux corps, n'en fait qu'un. Il n'est donc pas convenable que l'un entre en religion, tandis que l'autre reste dans le monde. Que tous deux se retirent du siècle, ou que tous deux y restent.

Vous parlerai-je du seigneur archevêque Anselme de Cantorbéry, si recommandable par la sainteté de sa vie et si recherché pour sa haute science qui le rend bien supérieur au commun des hommes ? Dans le livre auquel il a donné pour titre : *Cur Deus homo. Pourquoi un Dieu homme*, n'a-t-il pas dit que Dieu ne pouvait sauver les hommes autrement qu'il ne l'a fait, c'est-à-dire sans se faire homme et sans souffrir tout ce qu'il a souffert ? Son sentiment est victorieusement réfuté, dans les écrits des saints docteurs, dont la doctrine est la lumière de l'église. De saint Léon en effet, sont ces paroles : « Lorsque beaucoup d'autres moyens s'offraient à Dieu pour racheter le genre humain, il a choisi de préférence ce mode, afin que cette rédemption fut accomplie, non en vertu de sa puissance, mais conformément à sa justice ». Ecoutez saint Augustin dans son traité de *la Trinité* : « Pourquoi laissant de côté les innombrables moyens dont il pouvait se servir pour nous racheter, le Tout Puissant n'aurait-il pas choisi de préférence la mort ?

Voici une autre réflexion du même saint docteur : « Comment réfuter ceux qui disent : Tout autre moyen de délivrer les hommes de leur misère et de la mort du péché a-t-il donc manqué à Dieu, qu'il a laissé son fils se faire homme et souffrir la mort ? Il ne suffit pas de leur répondre qu'excellent a été le moyen par lequel Dieu, usant d'un médiateur, a daigné nous délivrer, il faut en outre leur montrer que le Seigneur, à la puissance duquel tout est soumis, pouvait employer bien d'autres moyens, mais que, pour guérir notre misère, aucun moyen n'était plus convenable et plus opportun que celui-là. »

Saint Augustin dit encore : « Dieu ne pouvait-il pas susciter un homme, qu'il aurait constitué médiateur entre lui et les hommes, sans le faire sortir de la race d'Adam, comme il a créé le premier homme, sans le tirer d'une autre race. Il pouvait créer ainsi, ou tout autrement à son gré, un autre homme qui aurait enchaîné le vainqueur du premier, mais il a préféré prendre la nature humaine dans la race de celui qui avait été vaincu ».

Dans son livre du *Combat Chrétien*, il s'exprime de la sorte : « Ils sont fous ceux qui disent : Pourquoi la sagesse de Dieu ne pouvait-elle pas sauver les hommes autrement qu'en se faisant

homme et en naissant d'une femme ? Nous leur répliquerons : Il le pouvait assurément, mais s'il avait fait autrement, il aurait également déplu à votre imbécillité ».

Si donc chez ceux que vous m'accusez d'avoir poursuivis de mes calomnies, je trouve des sentiments contraires à la sainte Ecriture, pourquoi vous étonnez-vous que parmi vos assertions, il s'en trouve de repressibles, quand tout le monde sait que vous n'avez nullement étudié les saintes Ecritures ? Les écrits des saints Pères Ambroise, Augustin, Isidore, ne sont guère favorables à vos théories sur l'essence divine.

Roscelin consacre ensuite de nombreuses pages à justifier son enseignement. Il invoque, suivant son habitude, le témoignage des docteurs de l'Eglise. Nous venons de voir comment il procède. Il accumule citation sur citation, pour confondre ainsi Abailard. A saint Ambroise, il emprunte neuf textes ; à saint Augustin, vingt-sept. Il appelle à son aide Boèce et saint Jérôme, saint Athanase, dont il commente le symbole, et saint Isidore de Séville. Cette interminable discussion ne saurait avoir, pour l'historien, qu'un médiocre intérêt. Laissons-la aux amateurs de subtilités philosophiques et théologiques.

Le plaidoyer de Roscelin se termine ainsi :

Il est un point sur lequel nous ne pouvons pas ne pas tomber d'accord : c'est la nécessité qu'il y a pour nous de prier Dieu, qui est un et trin, unité et trinité, *qui unus trinus est*, quelle que soit la signification que nous donnions à ces termes. Nous avons à lui demander d'éclairer les ténèbres de notre ignorance, de laver la tache de notre infidélité et de répandre dans nos esprits la connaissance de sa vérité. Que Jésus-Christ, notre Seigneur, calme notre fièvre de discorde et nous donne d'être enfin unis dans les mêmes sentiments. Ainsi soit-il.

Cette conclusion laisserait croire que Roscelin, après avoir déchargé sa colère, s'est décidé à une réconciliation. Il n'en est rien. Sa lettre va redoubler d'insolence. Il reprend :

Mais puisque vous vous êtes trop longtemps complu dans les fables, voluptueusement imaginées par vous pour me déshonorer,

comme un ivrogne gorgé de vin s'oublie dans les délices d'un festin, et qu'à l'instar de certain animal immonde, vous vous êtes vautré dans la fange de vos calomnies contre moi, j'userai de représailles, non pas en vous mordant avec la dent de la haine, ni en vous frappant avec le bâton de la vengeance, mais diverti par les aboiements de votre lettre, je passerai en revue les incroyables métamorphoses de votre vie, et vous ferai voir à quel degré d'ignominie, vous en êtes venu par votre honteuse conduite.

Pas n'est besoin de rien inventer. à votre exemple, pour établir votre indignité. Je n'ai qu'à raconter ce qui est de notoriété publique de Dan à Bersabée¹. N'ai-je pas vu qu'à Paris un certain clerc, nommé Fulbert, vous avait donné l'hospitalité dans sa maison, vous avait admis à sa table, comme un ami, un familier, vous avait traité avec tous les égards que l'on peut avoir pour un membre de sa famille, et vous avait même confié l'éducation de sa nièce, jeune fille très prudente et d'un excellent caractère ; et vous, à ce noble personnage, clerc et même chanoine de l'église de Paris, votre hôte et votre seigneur, qui vous entourait de soins et d'honneurs, vous avez fait le plus sanglant outrage. Sans respect pour la vierge que vous deviez protéger comme une pupille, instruire comme une écolière, poussé par vos passions effrénées, vous lui avez appris, non pas à argumenter, mais à forniquer. En un seul fait, vous avez réuni plusieurs crimes, la trahison, la fornication, la séduction et la corruption. Mais le Dieu vengeur, oui le Seigneur Dieu des vengeances, n'a pas tardé à vous punir en vous châtiant par où vous aviez péché. Le riche enseveli en enfer était torturé dans la partie par laquelle il avait péché, lorsqu'il demandait qu'une goutte d'eau vint rafraîchir sa langue.

Torturé par une douleur aussi cuisante que honteuse, poursuivi par la crainte d'une mort imminente, méritée par votre mauvaise vie, vous avez changé d'habit et essayé de vous faire moine. Mais écoutez ce que dit saint Grégoire de ceux qui, par peur, entrent en religion : « Celui qui fait le bien par crainte ne s'est guère éloigné du mal, puisqu'il conserve le désir de pécher, au cas où il pourrait pécher impunément. »

Écoutez aussi saint Augustin : « Celui qui, par crainte de la mort, évite de pécher, ne peut vraiment pas se dire vainqueur du péché,

1. C'est-à-dire du Nord au Midi. Lais ou Dan est au Nord de la Palestine et Bersabée au Midi.

puisque, si extérieurement il ne cède pas à sa passion, celle-ci n'en domine pas moins à l'intérieur. Peut-il paraître innocent devant Dieu celui qui ferait ce qui est défendu, s'il n'avait plus rien à craindre ? N'est-il pas déjà coupable en sa volonté celui qui ferait ce qui n'est pas permis, mais ne le fait pas, parce qu'il ne le peut pas faire impunément ? Autant qu'il est en lui, il souhaiterait qu'il n'y eût pas de justice. Avec de tels sentiments, il s'emploierait, s'il le pouvait, à détruire la justice. Comment donc serait-il juste cet ennemi de la justice ? Pour être l'ami de la justice, il faut, par amour de la justice, s'abstenir de pécher. Celui qui craint l'enfer ne craint pas de pécher, mais de brûler. Au contraire, celui-là craint de pécher qui hait le péché comme l'enfer. » Ecoutez en ore saint Augustin : « Ce n'est pas inutilement qu'ont été établis, à l'adresse des pécheurs, le pouvoir royal, le droit de glaive, les ongles de fer du bourreau, les armes du soldat. Tout cela imprime de la crainte, et permet aux gens de bien de vivre en sécurité, au milieu des méchants. Pourrait-on appeler bons ceux qui, redoutant ces moyens de répression, évitent de pécher. On ne devient pas bon par crainte du châtement, mais par amour de la justice. Mais admettons que la conversion provoquée par la crainte puisse être sérieuse, toujours est-il qu'il faut qu'elle soit suivie d'une bonne conduite. »

Voyons donc, depuis que vous vous êtes converti, comment vous vous êtes conduit.

Le monastère de Saint-Denis où tout est régi, non pas suivant la sévérité de la règle, mais d'après l'indulgente bonté d'un très sage abbé, qui accorde autant de dispenses que peuvent en réclamer les besoins de chacun, ce monastère n'a pas eu le don de vous plaire. Vous aviez reçu des religieux, au nom de l'obéissance, une église à desservir, mais c'est votre volonté et votre volupté que vous aviez l'intention de desservir. Quand vous vous êtes aperçu que cette église ne répondait pas à votre goût pour les frivolités et à vos convoitises, vous en avez choisi une autre à votre convenance.

Le seigneur abbé vous l'a donnée d'accord avec tous les religieux. Mais, n'en disons pas plus, vous y avez réuni une bande de barbares et, tant par ignorance que par orgueil, vous y avez remplacé les œuvres d'art par des pauvretés. Vous ne cessez d'enseigner ce qu'on ne doit pas enseigner, lorsque vous ne devriez même pas enseigner ce qu'il est permis d'enseigner.

Après avoir perçu le prix des faussetés que vous débitez, vous ne vous contentez pas de l'envoyer à l'objet de votre passion, pour

payer sa honte, mais vous le portez vous même, et l'argent que vous donniez jadis pour assouvir vos désirs, vous le donnez maintenant en paiement.

Ainsi vous péchez plus en rémunérant maintenant le crime passé, qu'en achetant jadis le crime futur. Vous péchiez par volupté, vous péchez actuellement par volonté, mais, grâce à Dieu, il vous est devenu impossible d'en faire plus.

Ecoutez encore cette sentence de saint Augustin : « Vous avez voulu faire quelque chose, mais vous ne l'avez pas pu. Dieu vous en demandera compte, comme si vous aviez fait ce que vous avez voulu. »

J'en prends Dieu à témoin et ses saints anges : ce sont vos confrères, les religieux, qui me l'ont appris. Lorsque, le soir venu, vous rentrez au monastère, vous prenez l'argent recueilli de toutes parts comme rémunération des faussetés que vous enseignez, et sans honte vous courez le porter à celle que vous avez déshonorée, pour lui payer impudemment son crime passé.

Puisque après avoir pris l'habit, vous avez usurpé l'office de docteur en enseignant des mensonges, vous avez par le fait cessé d'être moine, car saint Jérôme, moine lui-même, a ainsi défini le moine : « Le moine, dit-il, a l'office, non de docteur, mais de pleureur, puisqu'il pleure sur le monde et attend avec effroi l'avènement du Seigneur. »

La couleur sombre de votre habit de clerc ne vous fait pas clerc pour cela, mais vous êtes beaucoup moins laïc, depuis que vous portez la couronne monacale. Si donc vous n'êtes ni clerc, ni laïc, ni moine, quel nom vous donnerai-je ? J'y suis fort embarrassé. Continuer à vous appeler Pierre, par habitude, serait un mensonge. Il est clair qu'un nom du genre masculin, s'il est appliqué à un être déchu de son genre, ne garde pas sa signification habituelle.

Les noms propres ne signifient plus rien, lorsque les objets qu'ils servent à désigner ont cessé d'avoir leur perfection. Enlevez le toit ou le mur d'une maison, vous ne l'appellerez plus une maison, mais une maison imparfaite. De même si vous enlevez à Pierre ce qui en fait un homme, vous ne l'appellerez plus Pierre, mais Pierre imparfait. On pourrait croire que c'est pour mettre le comble à l'ignominie d'un pareil homme, que sur le sceau, dont vous avez scellé votre insolente lettre, vous avez fait figurer deux têtes, l'une d'homme, l'autre de femme.

N'est-ce pas la preuve que la même passion dévore toujours celui

qui n'a pas craint de la glorifier par cette union de deux têtes ? Je m'étais proposé d'en dire davantage encore à votre confusion, tout en ne racontant que des choses vraies et publiques, mais puisque j'ai affaire à un homme imparfait, je laisse imparfaite mon œuvre commencée.

Abailard mourut en 1142, à l'âge d'environ 67 ans, après avoir à plusieurs reprises rétracté ses erreurs, demandé très humblement pardon de ses scandales et reçu pieusement le saint Viatique. Roscelin a-t-il fini ses jours d'une manière aussi édifiante ? L'histoire est muette sur ce point, aussi bien que sur la date de sa mort.

VI. Dates probables de la vie de Roscelin.

A quelle époque Roscelin fut-il chanoine de Compiègne ? Ce fut vraisemblablement vers 1085, à l'époque où le moine Walter résidait à l'abbaye d'Honnecourt. Walter mit comme suscription à la lettre qu'il lui adressa : *Roscelino Compendiensi Canonico*. Roscelin était donc bien alors chanoine de Compiègne.

Il ne paraît pas y avoir séjourné longtemps, car son nom ne figure dans aucun acte de l'époque.

Avait-il trente ans quand ses erreurs sur la Trinité attirèrent l'attention de Walter ? Cela paraît très vraisemblable. Déjà ses doctrines excitaient la rumeur publique.

Elles n'étaient pas encore condamnées cependant. Elles le furent au Concile de Soissons, tenu à la fin de l'année 1092 ou au commencement de l'année suivante.

Est-ce dans l'intervalle qu'Abailard devint son élève à Tours ou à Loches ?

Nous avons tout lieu de le croire, car c'est *a puero usque ad juvenem*, de son enfance à sa jeunesse qu'il reçut ses leçons, par conséquent de douze à vingt ans. Or Abailard, né vers 1075, pouvait avoir dix-sept ans en 1092.

Après sa condamnation, Roscelin se retira en Angleterre. Combien de temps y resta-t-il ? Probablement pendant tout

le règne de Guillaume le Roux et aussi longtemps qu'il n'excita pas les mécontentements du clergé.

La première des lettres que nous possédons de Thibaud d'Etampes, celle qu'il adressa à l'évêque de Lincoln, et dans laquelle il ne prend aucun titre, est de l'an 1108. Celle qu'il écrivit à Roscelin est, à n'en pas douter, de la même date.

Peu de temps après, Roscelin demanda aide et protection à saint Ives de Chartres, qui est mort le 23 décembre 1115.

Vers 1110, il résidait à Saint-Martin de Tours.

Si nous plaçons entre 1110 et 1120 la polémique acharnée qui eut lieu entre Abailard et lui, nous aurons épuisé toutes les conjectures.

Il y a plus de vingt-cinq ans que notre érudit confrère, M. J. du Lac, dans une étude très soignée¹, a tenté d'assigner des dates aux principaux événements de la vie de Roscelin.

La lettre de Walter récemment publiée nous a suggéré l'idée de relever tous les détails de cette existence si tourmentée. Ce n'est pas encore la pleine lumière. On la fera difficilement.

Nous ne dirons pas en empruntant à Dom Bertheau² son appréciation sévère : « Le malheureux hérétique Roscelin ne doit être considéré que comme un indigne avorton de la noble Église de Compiègne, la mémoire duquel y sera toujours en exécution » ; mais nous reconnaitrons volontiers qu'il existe pour la ville de Compiègne des gloires plus pures et des illustrations plus enviabiles.

E. MOREL.

1. *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. II, p. 56-70.

2. D. BERTHEAU. *Histoire de Compiègne*, ms. Biblioth. de la ville de Compiègne, p. 90.

APPENDICE

Frater Walterus Roscelino Compendiensi canonico¹.

Roscelino Compendiensi ecclesiae canonico, sentire de Domino in bonitate², et cetera de contextu.

Laudabili uiges ingenio, quod similis eloquentia sequitur, immo ut prompta pedissequa dominum comitatur. Quibus duobus si tertium se coniungat, sobrius intellectus, idoneus diuinae philosophiae formaris discipulus. Dico autem sobrium intellectum, qui se infra sanae fidei regulam sic exercet, ut sibi satis esse censeat.

Praescriptam pertinere, non excedere, metam. His praemissis rem prosequor. Mihi relatum est, te de Trinitate, quae Deus est, multa magnaue sentire, nec simpliciter. Ut enim sententias tuas intimes auditori, nouas comparationes adaptas, insolitis uocabulis esse diuinae naturae depingis. Nam singulas in Deo Trinitate personas, quasi singulas hominum tres animas, tibi fingis, aliisque fingendas inpingis. Non taces etiam unum Deum, Patrem, Filium, Spiritum Sanctum, tres esse substantias; et dicis in hoc tantum identitatem debere notari, quod idem uelint, idem sapiant, idem possint. Quam rem quare tu praedicas, si tamen tu praedicas, miror ego, nec solus. Nempe tota latinae linguae fidelis ecclesia firmiter credit, pie confitetur, constanter praedicat, ita tres in Deitate personas, ut trium sit una substantia personarum. Quidam uero Graecorum, sicut beatissimus Augustinus in septimo de Trinitate libro³ commemorat, iuxta proprietatem locutionis suae unam essentiam, tres dixerunt substantias; quemadmodum nos dicimus unam substantiam, tres personas: Unitatem Trinitatis deificae aptius sibi forte per essen-

1. Bibliothèque de Metz, collection Salis 65 (1212), f° 364. *Revue Bénédictine*, XXII, avril 1905, 172-175.

2. Sap. I, 4.

3. C. IV, n° 7. MIGNÉ, *Patrol. lat.* XLII, col. 939.

tiam quam per substantiam exprimentes, quoniam apud eos haec duo nomina non eiusdem rei sunt signa. Qui Graeci licet, posuerint substantias pro personis et in diversis signis eandem nobiscum intelligentiam habere se dixerint, possent tamen, praedicto Augustino testante¹, si uellent, sicut dicunt tres hypostasis, sic tria prosopa dicere; et commodius facerent, si aequipararent in sua vocabulum linguae nostrae. Nos igitur, qui Latini sumus, quando de divina loquimur natura, usitatis a maioribus dictis et patria lingua decet esse contentos; ne iuxta uulgare proverbium, ultra nomina diu, dum uolamus, dum per lynceos uel, si libet, aquilinos [f° 361 v] obtutus speram solis inuisibilis rimari temptamus, iustam passi repulsam, penas adusti, insuper excaecati cadamus, cadentes prima morte moriamur, et in secunda inextinguibili gehennae uiuamus. Fiat procul a nobis infortunium tale; illos potius graecos involuat, qui unius Deitatis essentiam indiscrete discernunt. Quod si apud nos contentiosus aliquis graecizare maluerit, non iam latine tres substantias categorizet, sed cum graecis tres ypostasis barbarizet.

Numquid excidit tibi, sed forte nondum incidit (Iudimus, o Minerva), numquid meministi quid senserit inde, quidue scripserit ille memorabilis interpretis noster Iheronimus? Sane cum esset in ea solitudine, quae Syriam iuncto barbariae fide determinat, et extorqueretur a quibusdam tres ypostasis profiteri, coactus est consulere Damasum, urbis Romae summum pontificem, per epistolam luculentissimo calamo, sed non uacuo exaratam; in qua lege, si placet, ac uide quid dicat. Ait ergo *Nunc igitur prohi dolor! post Nicaenam fidem, post Alexandrinum iuncto pariter Occidente decretum, trium ypostaseon ab Arrianorum prole Campensibus nouellum a me homine Romano nomen exigitur. Qui ista, quaeso, prodidere apostoli? Qui novus magister gentium Paulus haec docuit?* Et post pauca affectando sic: *Condatur, inquit, nova post Nicaenam fides, ac similibus uerbis cum Arrianis confiteamur orthodoxi*³. Rursumque: *Quis umquam, rogo, ore sacrilego tres substantias praedicauit?* Et infra: *Absit hoc a Romana [fide⁴]: Sacrilegium tantum religiosa populorum corda non hauriant. Sufficiat nobis*

1. *Ibid.* C. VI. n° 11, col. 943.

2. Epist. XV, n° 3. MICHE. *Patrol. lat.*, XXII, col. 356.

3. *Ibid.*, n° 4.

4. Le scribe a oublié *fide*.

dicere unam substantiam tres personas. Item : Mihi, inquit, credite, uenenum sub melle latet.

Haec minuta ex ipsa epistola euiscerando protraxi, cum tota nichil aliud videatur intexere, quam quod dixi. Quae tibi ad correctionem reor sufficere, si te cognoveris deuiasse. Si autem nos fama fefellit (quod utinam uerum sit!) non tibi onerosum sit, cito rescribe. Denique si pro fama rem tenes et scienter oberras, quibus auctoribus inniteris, obnixè rogo, renotare ne pigriteris.

Vale.
